



SAGE HAUTE-SOMME

DOCUMENT DE TRAVAIL



Réunion de la Commission Locale de l'Eau --- Vendredi 11 mars 2011 - 9h30 - Ham

Ordre du jour

- ❶ Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 15 juin 2010
- ❷ Etat des lieux/Diagnostic/Atlas cartographique du SAGE
- ❸ Les scénarios tendanciels et les enjeux du territoire
- ❹ L'évaluation environnementale
- ❺ Projets en cours (*étude érosion, MAE, plans de désherbage*)
→ Questions diverses/Perspectives

L'objectif du document de travail est essentiellement de développer le deuxième point quant aux scénarios tendanciels et aux enjeux du territoire.

Quatre enjeux se dégagent du diagnostic du territoire :

- a. La gestion et protection des milieux aquatiques
- b. La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
- c. La gestion des risques majeurs sur la Haute Somme
- d. Les activités de loisirs et de tourisme liés à l'eau

Ces enjeux, à l'exception du dernier ont été travaillés lors des réunions de Commissions Thématiques de novembre 2010. Ils ont été déclinés en orientations et les premières mesures ont pu être discutées.

L'objectif de la réunion est de définir les scénarios du SAGE selon l'état actuel et les évolutions pressenties sur le territoire. Ces évolutions sont fonction de la croissance démographique, des projets engagés, des politiques actuelles, etc.

Ce document s'articule en 2 parties. Premièrement un tableau reprenant les thématiques du diagnostic et précisant les évolutions pour chacune d'elle. Deuxièmement, plusieurs scénarios et niveaux d'implication du SAGE qui seront proposés à la CLE. Elle devra choisir la méthodologie qu'elle souhaite pour chaque thématique. Le scénario 1 est le moins ambitieux et le 3 est le plus ambitieux. Les cases proposées pour chaque scénario sont des exemples de mesures travaillées en commissions thématiques et n'ont pas vocation à être exhaustives.

Enjeu 1 : La gestion et la protection des milieux aquatiques

→ Etat actuel / évolution pressentie par thématique

<u>Thématiques</u>	<u>Etat actuel</u>	<u>Evolutions pressenties</u>
Zones humides	<p>100 km² de zones humides, 16000 ha de ZNIEFF, 7000 ha de ZICO, Zones Natura 2000 : essentiellement le cours de la Somme. 40 km² non inventoriées → Importante richesse du patrimoine naturel</p> <p>9 sites contaminés par la Jussie, dont un foyer d'un hectare chez un privé en amont de Péronne. Présence d'autres espèces invasives végétales : Myriophylle du Brésil, Renouée ; et animales : rat musqué.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la fonctionnalité des ZH et des cours d'eau où des projets sont en cours (PG, réserve naturelle). - Développement des trames vertes et bleues. - Dégradation des ZH orphelines de gestionnaires (environ 40 km²). - Contamination de l'aval de la Somme par les espèces invasives végétales, et plus particulièrement la Jussie. - Construction du Canal Seine-Nord Europe → Mesures compensatoires pour les milieux naturels.
Hydromorphologie et potentialités piscicoles	<p>Milieux très anthropisés : canal de Saint-Quentin, canal du Nord, canal de la Somme → Masses d'eau fortement modifiées. 93 obstacles à la continuité piscicole et sédimentaire recensés. Anguille : principale espèce migratrice sur la Haute Somme, espèce emblématique du territoire. Hydromorphologie à améliorer pour atteindre le bon état des masses d'eau. Affluents gérés par des ASA et SI. Programme de restauration sur l'Omignon, la Cologne, l'Ingon, la Sommette, la Germaine, l'Allemagne et la Beine. L'Omignon est la seule masse d'eau en bon état écologique. Qualité biologique moyenne pour les autres masses d'eau. Suivi piscicole : 3 stations sur l'ensemble du bassin.</p>	<p>Cours d'eau classés en liste 1 → plus d'autorisation de travaux limitant la continuité écologique. Diminution des populations d'anguilles à l'amont du bassin. Amélioration de l'hydromorphologie et de la qualité des affluents dotés de programmes d'aménagement et de restauration, de plans de gestion piscicole.</p>
Qualité des eaux de surface	<p>Réseaux de surveillance AEAP et DREAL. Qualité physico-chimique : 73 % des stations sont de qualité moyenne à mauvaise vis-à-vis des nitrates. Qualité chimique : 50 % des stations de qualité moyenne à mauvaise vis-à-vis des produits phytosanitaires (glyphosate et diuron), en amont du bassin. Qualité biologique moyenne. Rejets industriels, agricoles et domestiques (environ 60 % d'ANC non conforme) dans les cours d'eau du bassin.</p>	<p>Enrichissement en nutriments des milieux, notamment par les nitrates. Possibles problèmes d'eutrophisation si combiné à du phosphore. Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture sur les zones à enjeu eau → zones assez limitées. Dégradation de la qualité des eaux de surface par les rejets diffus (assainissement, industriels), y compris les rejets pluviaux.</p>
Dégradation des sédiments	<p>Pic de pollution aux PCB à Fontaine-les-Clercs (1330 µg/kg de sédiments) → Plus forte concentration sur le bassin Artois-Picardie. Teneur en PCB décroissante de l'amont vers l'aval (de Fontaine les Clercs vers Péronne) → Pas de contamination à l'aval de Péronne. Analyses complémentaires sur les PCB en cours par l'AEAP. Concentrations en métaux lourds importantes sur ce même secteur, essentiellement le zinc et le plomb.</p>	<p>Risque de migration de la pollution vers l'aval. Pollution du cours de la Somme. Contamination de la faune piscicole → impact sur l'économie locale (pêche, loisirs, etc.) Recherche de méthodes de dépollution ou d'isolation des sédiments pollués.</p>

→ Présentation des scénarios : enjeu 1, gestion et protection des milieux aquatiques

<u>Orientations</u>	<u>Scénario 1</u>	<u>Scénario 2 (inclus le 1)</u>	<u>Scénario 3 (inclus le 1 et 2)</u>
Atteindre une bonne qualité des eaux de surface	Connaître	Connaître / Protéger	Connaître / Protéger / Gérer
	1.1. Recenser tous les rejets directs et non traités (notamment d'ANC) dans les cours d'eau	1.2.a. Limiter les apports en substances polluantes dans les milieux aquatiques (rejets domestiques, PME/PMI, etc.) 1.2.b. Limiter au maximum les rejets en tête de bassin (prise en compte de la capacité de dilution des milieux récepteurs)	1.3.a. Maîtriser la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural pour éviter tous rejets directs dans le milieu naturel 1.3.b. S'assurer de la compatibilité des autorisations de rejets (industries, urbains ou agricoles) avec la capacité de dilution du milieu naturel (étiage)
Préserver et reconquérir les Zones Humides (ZH)	Connaître	Connaître / Protéger	Connaître / Protéger / Gérer
	2.1.a. Cartographier et définir précisément les contours des ZH	2.2.a. Définir un programme de restauration des ZH	2.3.a. Accompagner les collectivités dans l'élaboration de programmes d'aménagement et de restauration des ZH
	2.1.b. Inventorier, cartographier et suivre l'évolution des espèces invasives sur les milieux aquatiques, en particulier la Jussie	2.2.b. Inciter à la prise en compte des ZH dans les documents d'urbanisme afin d'en assurer la pérennité	2.3.b. Lutter contre les espèces invasives en hiérarchisant par espèce et/ou par secteur
		2.2.c. Inciter à inscrire les éléments fixes du paysage dans les documents d'urbanisme afin de les préserver 2.2.d. Développer des trames bleues et vertes (corridors biologiques/biodiversité)	2.3.c. Concilier les différents usages dans les ZH (pêche, chasse, canoë-kayak, navigation, randonnée)
Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau et restaurer les potentialités piscicoles	Connaître	Connaître / Restaurer	Connaître / Restaurer / Gérer
	3.1.a. Compléter le suivi de la population piscicole sur la Somme et ses affluents	3.2.a. Définir des priorités d'action sur les ouvrages afin de rétablir la continuité écologique et sédimentaire	3.3.a. Améliorer et accompagner les pratiques de gestion halieutique et piscicole (PDPG/PDLP)
	3.1.b. Inventorier, cartographier et caractériser l'ensemble des obstacles à la continuité piscicole	3.2.b. Réaliser un plan de gestion sur l'ensemble des affluents et sur le cours de la Somme rivière 3.2.c. Restaurer et entretenir les cours afin d'améliorer la morphologie du lit et des berges et la qualité des habitats	3.3.b. Mettre en place une gestion adaptée des ouvrages hydrauliques afin de préserver les milieux et de maintenir les niveaux d'eau

<u>Orientations</u>	<u>Scénario 1</u>	<u>Scénario 2</u> (<i>inclus le 1</i>)	
Lutter contre la dégradation des sédiments des cours d'eau	Connaître	Connaître / Restaurer	
	4.1.a. Répertorier les foyers à l'origine des pollutions (stockage, émissions de polluants)	4.2. Mettre en œuvre des programmes de dépollution et de réhabilitation des sédiments	
	4.1.b. Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites pollués		
	4.1.c. Compléter et pérenniser le dispositif de suivi sur les secteurs les plus touchés		

Enjeu 2 : La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

→ Etat actuel / évolution pressentie par thématique

<u>Thématiques</u>	<u>Etat actuel</u>	<u>Evolutions pressenties</u>
Ressource en eau et captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP)	28 captages non protégés par un périmètre immédiat (30 % des captages), dont 1 Grenelle. 30 captages situés en zone à enjeu Eau PDRH/AEAP. 30 syndicats d'eau potable pour l'ensemble du bassin. Concentrations en nitrates et produits phytosanitaires dépassant les seuils de potabilité sur certains secteurs de l'est du bassin.	Augmentation des concentrations en nitrates et produits phytosanitaires sur les secteurs les plus agricoles, compte tenu du temps de réponse de la nappe de la Craie. Mise en place de MAE sur les bassins d'alimentation des captages Grenelle. Risque plus accru de pannes ou de pénuries pour les petits syndicats ne disposant que d'un forage. Stabilisation des prélèvements pour l'eau potable → faible évolution démographique. Difficultés pour les structures gestionnaires à assurer la conduite et le suivi de projets ou programmes techniques
Pollutions diffuses domestiques	27 STEP, soit 26 % des communes en collectif, ce qui représente 72 % de la population. 4 STEP de plus de 10000 Equivalent-Habitants ayant l'obligation de traiter l'azote et le phosphore → STEP aux normes. 22 communes zonées en assainissement collectif non raccordées. 14 SPANC en service : 60 % de non-conformité des installations, 15 % de rejets directs dans les milieux aquatiques ou dans des puits d'infiltration.	Compte tenu de l'évolution démographique, la pression liée à l'assainissement ne devrait pas augmenter sur la Haute Somme. Mise aux normes des STEP obsolètes. Régulation des non conformités/rejets en ANC sur les secteurs diagnostiqués → finalisation du diagnostic pour fin 2012. Difficultés de raccordement des communes zonées en collectif → coût important.
Pollutions diffuses agricoles	Territoire de grandes cultures céréalières et betteravières → Plateaux du Santerre et du Vermandois. Cultures industrielles. 60 % des communes présentent une Surface Agricole Utile > 70 % de la surface communale → Pression agricole importante. Depuis 1979 : réduction du nombre moyen d'exploitations par commune en parallèle à une augmentation de la SAU par exploitation. Pas de pression d'élevage. Formation des exploitants par les Chambres d'Agriculture. 1 opérateur MAE sur les 91 communes à enjeu eau de la Haute Somme.	Augmentation des prélèvements lors des années sèches nécessitant un apport d'eau plus important aux cultures. Réduction des Surfaces Toujours en Herbe. Contractualisation de MAE sur les communes à enjeu eau, prioritairement sur les BAC des captages Grenelle de l'Aisne. Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et baisse de la fertilisation sur les communes à enjeu eau → Ecophyto 2018. Difficultés de réduction des traitements et des prélèvements d'eau pour les cultures industrielles
Pollutions diffuses industrielles	Industries les plus présentes : agro-alimentaire (plus gros consommateur d'eau), chimie et textile. 16 ICPE effectuant des rejets dans les milieux aquatiques. 17 sites et sols pollués (Saint-Quentin, Ham et Eppeville). Pas de réglementation stricte pour les PME/PMI.	Stabilisation des prélèvements en eau. Possible augmentation des prélèvements si installation de nouvelles industries. Mise en place de process permettant de recycler certaines eaux résiduaires. Rejets dans les milieux aquatiques → dégradation de la qualité des milieux

<u>Thématiques</u>	<u>Etat actuel</u>	<u>Evolutions pressenties</u>
Pollutions diffuses en zones non agricoles	Utilisation de produits phytosanitaires par les différents gestionnaires de voiries : <ul style="list-style-type: none"> - SNCF : 133 km de réseaux ferrés sur le bassin → traitement chimique : environ 210 kg de produits phytosanitaires par an. - Sanef : 130 km d'autoroutes → traitement chimique : environ 65 kg de produits phytosanitaires en 2006. - CG : entretien des routes départementales - Communes : entretien des voiries, cimetières, places communales, etc. 	Réduction des quantités utilisées par les différents gestionnaires. Efforts réalisés dans la mise en place de techniques alternatives, notamment par les conseils généraux. Réalisation des plans de désherbage communaux afin de réduire l'utilisation de produits chimiques et de ne plus traiter des zones vulnérables (proximité cours d'eau, caniveaux, etc.). Amélioration de la gestion des eaux pluviales.
Prélèvements de la ressource en eau	Les ressources actuelles sont suffisantes pour alimenter les différents usages en période de pluie et normale. En période d'étiage, les niveaux des nappes sont faibles dans le Santerre et le Vermandois. Prélèvements essentiellement dans la nappe de la Craie : environ 40 millions de m3 en 2006 AEP : enjeu économique. Environ 11 millions de m3 prélevés en 2006. Industries : 18 millions de m3 en 2006 contre 35 millions en 2002. Les Industries Agro-alimentaires sont les plus consommatrices. Agriculture : 12 millions de m3 en 2006. Les prélèvements pour l'agriculture dépendent en partie des conditions climatiques et peuvent donc varier d'une année à l'autre.	La croissance démographique étant faible, les prélèvements pour l'AEP devraient pouvoir être satisfaits et devraient se stabiliser. Les prélèvements liés à l'agriculture tendent à se stabiliser mais ils sont tributaires de la pluviométrie et surtout concentrés dans des périodes sensibles pour les milieux aquatiques (têtes de bassin). Les prélèvements industriels ont fortement diminué et devraient tendre à une stabilisation. Renouvellement des arrêtés sécheresse avec restriction des prélèvements en été.
Gestion quantitative	Fonctionnement hydraulique complexe. Nombreux gestionnaires des voies d'eau : VNF, CG Somme, Syndicat de la Vallée des Anguillères Difficulté à satisfaire tous les usages en période d'étiage.	Mise en relation et définition des besoins de chaque catégorie d'usagers → définition des priorités d'usage afin de les satisfaire au mieux en prenant en compte la fonctionnalité des milieux naturels. Construction du canal Seine-Nord Europe → possibilité de pompage en cas d'inondation exceptionnelle type 2001.

→ Présentation des scénarios : enjeu 2, gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

Orientations	Scénario 1	Scénario 2 (inclus le 1)	Scénario 3 (inclus le 1 et 2)
Protéger la ressource en eau et les captages d'alimentation en eau potable	Connaître	Connaître / Protéger	Connaître / Protéger / Gérer
	6.1.a. Définir les limites des bassins d'alimentation des captages prioritaires (Grenelle et SDAGE Artois-Picardie)	6.2.a. Achever les procédures de DUP/périmètres de protection pour tous les captages du territoire	6.3.a. Mettre en place un programme d'actions de restauration de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires
		6.2.b. Etablir un diagnostic des pressions existantes sur la ressource en eau dans les bassins d'alimentation de captage	6.3.b. Promouvoir le regroupement et les interconnexions entre réseaux d'alimentation pour palier à toute panne et pollution accidentelle
Lutter contre les pollutions diffuses d'origine domestique	Connaître	Connaître / Maintenir la qualité	Connaître / Maintenir la qualité / Améliorer la qualité
	7.1. Inciter les communes à réaliser leur diagnostic d'assainissement non collectif pour identifier les non conformités (par le biais des SPANC).	7.2.a. Préconiser la réhabilitation des installations ayant un impact direct sur les milieux aquatiques ou la ressource en eau souterraine.	7.3.a. Améliorer le rendement épuratoire des STEP, notamment celles inférieure à 10 000 EqH (azote/phosphore)
		7.2.b. Inciter à la réalisation du zonage d'assainissement pluvial dans le cadre des documents d'urbanisme	7.3.b. Accompagner les particuliers dans la mise aux normes des installations d'ANC
Lutter contre les pollutions diffuses agricoles	Connaître	Connaître / Maintenir la qualité	Connaître / Maintenir la qualité / Améliorer la qualité
	8.1. Suivre l'évolution des pratiques agricoles du territoire (augmentation des SAU, répartition des types de cultures, etc.)	8.2. Valoriser la fertilisation par épandage de boue sous réserve que leur innocuité et leur intérêt agronomique aient été démontrés	8.3.a. Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant l'utilisation de produits phytosanitaires
			8.3.b. Encourager les collectivités locales à se porter opérateur MAE afin de contractualiser avec la profession agricole
			8.3.c. Inciter les exploitants agricoles à la conversion à l'agriculture biologique
Lutter contre les pollutions diffuses industrielles	Connaître	Connaître / Maintenir la qualité	Connaître / Maintenir la qualité / Améliorer la qualité
	9.1.a. Inventorier les rejets non soumis au régime des ICPE et de la Loi sur l'Eau	9.2.a. Inciter à réduire la charge polluante des rejets industriels dans les milieux naturels	9.3.a. Inciter à la création de station de traitement des effluents industriels
	9.1.b. Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites et sols pollués	9.2.b. Inciter et accompagner les PME/PMI à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau.	9.3.b. Inciter à la dépollution des sites et sols pollués, en priorité sur le secteur de Saint-Quentin

<u>Orientations</u>	<u>Scénario 1</u>	<u>Scénario 2 (inclus le 1)</u>	<u>Scénario 3 (inclus le 1 et 2)</u>
Optimiser l'utilisation de la ressource et réduire la consommation	Connaître	Connaître / Stabiliser la consommation	Connaître / Stabiliser la consommation / Réquiere la consommation
	10.1. Suivre l'évolution des prélèvements tous usages confondus en parallèle de la capacité de production de la nappe	10.2. Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable	10.3. Continuer les efforts quant aux process en circuit fermé dans l'industrie, en priorité dans l'agro-alimentaire

Enjeu 3 : La gestion des risques majeurs sur la Haute Somme

→ Etat actuel / évolution pressentie par thématique

<u>Thématiques</u>	<u>Etat actuel</u>	<u>Evolutions pressenties</u>
Aléa (coulées de boue, crue, remontée de nappe, etc.)	Aléa érosion (coulée de boue) fort à très fort : 44 % des communes du SAGE concernées. Essentiellement le nord et l'est du bassin. Réduction des Surfaces Toujours en Herbe diminuant la capacité de rétention et d'infiltration des eaux de ruissellement sur les versants. Destruction des éléments fixes du paysage. Augmentation de la taille des parcelles → surface de ruissellement plus importante, notamment lorsque les sols sont nus. Risque de remontée de nappe entre Corbie et Péronne principalement.	Diminution des Surfaces Toujours en Herbe. Augmentation des surfaces imperméabilisées. Augmentation des risques d'inondations par coulées de boue. Inscription des éléments fixes du paysage (haie, talus, mare, etc.) dans les PLU.
Vulnérabilité	50 % des communes ont déjà été reconnues au moins une fois en état de catnat inondations et coulées de boue. 16 % des communes ont déjà été reconnues au moins une fois en état de catnat inondations par remontée de nappe. Présence d'Habitats Légers de Loisirs en zone inondable, notamment sur les étangs de la Haute Somme. 7 sites Seveso : Saint-Quentin, Nesle, Ham essentiellement. Transport de Matières Dangereuses : risques de déversement accidentelles dans les milieux aquatiques (28 franchissement de cours d'eau par des voies de communication importantes).	Meilleure préparation à la gestion de crise sur les communes dotées d'un PCS. Aménagement des sous-bassins les plus à risque vis-à-vis des risques naturels. Finalisation des PPR technologiques et mise en place de Comités Locaux d'Information et de Concertation.
Anticipation et gestion de la crise	Suivi des données pluviométriques et des niveaux d'eau par MétéoFrance (4 stations) et le Service de Prévision des Crues (2 stations). PPR approuvés sur 29 communes, prescrits sur 17 communes. Plans Communaux de Sauvegarde sur 14 communes uniquement. Pas de systèmes d'annonces des crues. Programmes d'aménagement sur les affluents → meilleur entretien. Etude vannage en cours → réduction du risque d'inondation grâce aux travaux prévus sur les 9 vannages en mauvais état. Etudes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le nord et l'est du bassin. Gestion des eaux pluviales urbaines encore trop peu prises en compte.	Aménagement des sous bassins versants les plus vulnérables suite aux études de lutte contre l'érosion. Restauration de ZEC sur les affluents, meilleur entretien. Révision des PPRi → Prise en compte de la Directive inondation (PGRI). Difficultés pour réaliser les schémas d'assainissement pluvial. Construction du canal Seine-Nord Europe → possibilité de pompage au niveau de Péronne en cas d'inondation.
Développer la mémoire du risque	11 repères de crue entre Corbie et Péronne : - 2 à Corbie, Vaire-sous-Corbie, Bray-sur-Somme - 1 à Sailly-le-sec, Etinehem, Le Hamel, Cerisy, Doingt Réalisation des DICRIM et PCS par les communes, encore trop faible.	Oubli des catastrophes du passé. Demandes de construction en zone à risque.

→ Présentation des scénarios : enjeu 3, gestion des risques majeurs sur la Haute Somme

<u>Orientations</u>	<u>Scénario 1</u>	<u>Scénario 2 (inclus le 1)</u>	<u>Scénario 3 (inclus le 1 et 2)</u>
Contrôler et limiter l'aléa inondation / ruissellement et érosion des sols	Protéger	Protéger / Prévenir	Protéger / Prévenir / Prévoir
	12.1.a. Préserver les éléments fixes du paysages limitant les risques de ruissellement et d'érosion des sols	12.2.a. Proposer des programmes d'aménagement privilégiant les mesures agronomiques (MAE érosion) et d'hydraulique douce	12.3.a. Elaborer une charte de gestion des niveaux d'eau entre les gestionnaires d'ouvrages et de voies d'eau
	12.1.b. Restaurer et préserver les Zones d'Expansion de Crues sur les affluents	12.2.b. Mettre en place et pérenniser les programmes d'aménagement et d'entretien des cours d'eau	12.3.b. Suivre les aléas (données pluviométriques, débits, hauteurs d'eau, etc.)
Réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs	Protéger	Protéger / Prévenir	Protéger / Prévenir / Prévoir
	13.1. Adapter les nouvelles constructions et le bâti existant dans les zones à risques	13.2. Accompagner les communes dans la réalisation du volet « gestion des eaux pluviales » dans les PLU	13.3. Accompagner les collectivités et les entreprises dans l'élaboration des diagnostics de vulnérabilité
Anticiper et gérer la crise	Prévenir	Prévenir / Prévoir	
	14.1.a. Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	14.2.a. Améliorer la prévision des crues en étoffant le dispositif de suivi	
	14.1.b. Développer les Comités Locaux d'information et de Concertation (CLIC) en présence de sites Seveso afin de favoriser la connaissance autour du risque encouru et des comportements à adopter en cas d'accident	14.2.b. Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde	
<u>Orientations</u>	<u>Scénario 1</u>	<u>Scénario 2 (inclus le 1)</u>	
Entretien la culture/mémoire du risque	Informé	Informé / Former	
	15.1.a. Sensibiliser les élus et la population des risques existants sur leur commune (DDRM/DICRIM/PCS)	15.2.a. Former les scolaires sur les risques majeurs (livret pédagogique)	
	15.1.b. Mise en place d'éléments contribuant à la mémoire du risque (repères de crue, livret sur les inondations de la Somme, exposition sur les risques, etc.)		

Enjeu 4 : Les activités de loisirs et de tourisme liées à l'eau

→ Etat actuel / évolution presentie par thématique

<u>Thématiques</u>	<u>Etat actuel</u>	<u>Evolutions presenties</u>
Pêche	<p>Rivière Somme et Omignon dans l'Aisne : 1^e catégorie piscicole (truite). Autres affluents de la Somme : 2^e catégorie piscicole (poissons blancs et carnassiers). 11 AAPPMA, dont 9 dans la Somme. Activité de loisirs très pratiquée sur le secteur des étangs de la Haute Somme. Pêche aux anguillères → Problématiques des PCB (notamment pour la pêche professionnelle). 1 pisciculture à Saint-Christ-Briost.</p>	<p>Possibilité de classement de la totalité de l'Omignon en 2^e catégorie piscicole. Développement de circuits pêche.</p>
Chasse	<p>Essentiellement chasse au gibier d'eau. Plus de 200 huttes de chasses entre Pargny et Corbie. Espèces les plus recherchées par les hutteurs : canards, oies et bécassines. Période de chasse fixée par arrêté préfectoral.</p>	<p>Maintien de l'activité chasse. Travail en partenariat avec les chasseurs à la préservation des zones humides.</p>
Canoë-kayak Aviron	<p>2 clubs de canoë-kayak à Ham et Saint-Quentin. 1 club d'aviron à Saint-Quentin. 2 loueurs de canoë à Trefcon et Cappy. Pratique limitée du fait du peu de présence d'embarcadères.</p>	<p>Projet de développement de randonnée en canoë par le loueur de Trefcon sur la vallée de la Haute Somme. Difficulté rencontrée car les étangs de la Haute Somme sont privés. Mise en place de secteurs aménagés pour les embarcations dans le cadre de la Véloroute Voie Verte (VVV).</p>
Randonnée	<p>Belvédères sur les étangs de la Haute Somme (Montagne de Frise et Eclusier-Vaux notamment) → valorisation du paysage. Panneaux d'interprétation. Circuit pédestre à Méricourt sur Somme → sentier pédagogique, audioguide. Réserve naturelle des étangs d'Isle à Saint-Quentin, maison de l'environnement. Promenade des marais d'Isle aux sources de la Somme à Fonsomme. Circuit du souvenir sur la Haute Somme (Historial de la Grande Guerre à Péronne).</p>	<p>Projet de réalisation d'une Véloroute Voie Verte depuis Saint-Valéry sur Somme à Péronne le long du canal de la Somme (par le Conseil général de la Somme). 40 km sur le territoire de la Haute Somme. 31 communes du territoire traversées. Mise en place de variantes le long de la VVV afin de faire découvrir le patrimoine naturel. Valorisation des paysages de la Haute Somme peu connus.</p>

<u>Thématiques</u>	<u>Etat actuel</u>	<u>Evolutions pressenties</u>
Navigation de plaisance	<p>Base de location de pénichettes de plaisance à Cappy.</p> <p>Possibilité de circuits sur les canaux de la Somme, du Nord et de Saint-Quentin.</p> <p>Le plus emprunté, depuis Cappy, est le circuit sur le canal de la Somme : Abbeville-Péronne.</p> <p>Environ 280 pénichettes sont louées annuellement sur la base de Cappy.</p> <p>Présence d'une cuve de vidange au niveau de la base pour les eaux usées des pénichettes, mais pas de pompe permettant de vidanger.</p>	Mise en place du matériel nécessaire pour vidanger les eaux usées des pénichettes.
Habitats Légers de Loisirs / Campings	<p>38 campings, dont 33 sur la vallée de la Somme entre Ham et Corbie. Tous les campings (excepté 2) sont à proximité d'un cours d'eau.</p> <p>Présence d'Habitats Légers de Loisirs Illégaux à proximité des étangs de la Haute Somme. Rejets non autorisés et non traités dans les milieux aquatiques.</p>	<p>Recensement des HLI pouvant dégrader la qualité des eaux de surface.</p> <p>Suppression progressive des Habitats Légers de Loisirs Illégaux sur les territoires communaux. Réduction des rejets d'assainissement illégaux.</p>
Canal Seine-nord Europe	<p>Projet de construction d'un canal à grand gabarit reliant le bassin parisien au bassin du Nord-Pas-de-Calais.</p> <p>Bassin versant de la Haute Somme traversé du nord au sud sur 53 km et traversant 31 communes.</p>	<p>Construction d'ouvrages d'art (pont-canal à Cléry-sur-Somme, écluse de Moislains) → attractivité touristique</p> <p>Aménagements de bassins de plaisance.</p> <p>Plateformes d'activités → création d'emplois.</p>

→ Présentation des scénarios : enjeu 4, activités de loisirs et de tourisme liés à l'eau

Les scénarios concernant l'enjeu 4 seront travaillés lors des prochaines réunions de Commissions thématiques prévues pour mai/juin 2011. Ils seront présentés lors de la prochaine réunion de CLE.